



**Réforme des universités :  
vers une certification des comptes**

*par Bruno Genevois et Michel Champetier, associés Baker Tilly France*

**La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU du 10 août 2007) donne de nouveaux moyens aux universités françaises en prévoyant, dans un délai de cinq ans, que toutes les universités puissent bénéficier de nouvelles responsabilités, notamment en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. De même, l'Etat peut transférer aux universités qui en font la demande la propriété des biens mobiliers et immobiliers qui leur sont affectés ou mis à leur disposition.**

Cet élargissement des compétences, qui résulte d'une délibération du conseil d'administration après accord des ministères de tutelle, conduira les universités concernées à se soumettre à **une certification annuelle de leurs comptes** par un commissaire aux comptes en application de l'article L.712-9 du Code de l'éducation.

Au regard de ces enjeux, de nombreuses universités ont été amenées à évaluer leur degré de préparation à la réforme. Certaines d'entre elles ont déjà fait le choix des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines et verront leurs comptes 2009 soumis à la certification.

Les travaux à conduire en interne sont importants et mobilisent fortement des services tels que les finances, la gestion du patrimoine, les ressources humaines. Au-delà de la nécessaire mise en place de nouvelles procédures en matière de gestion des ressources humaines et de pilotage de la masse salariale (l'intégration dans le budget de l'université de dépenses actuellement inscrites au budget de l'Etat conduisant à un triplement des masses financières !), **nous citerons en perspective des enjeux de certification des comptes deux axes qui s'apparentent à des pré-requis indispensables :**

- **Un renforcement qualitatif de la fonction financière** et plus particulièrement un diagnostic complet de la qualité des comptes et de leur adéquation avec les instructions comptables et budgétaires : gestion des engagements, évaluation des risques et provisions, séparation des exercices, etc.
- **La mise en place des instruments d'une gestion patrimoniale** au travers de la conduite de chantiers en matière de finalisation de l'inventaire physique, valorisation comptable des biens au bilan et pratique des amortissements.

*Les exigences actuelles en matière de certification des comptes doivent ainsi conduire les universités à effectuer un certain nombre de travaux préparatoires dès la clôture de l'exercice 2008.*

**Contacts presse :**

■ Cordiane : Nicole Coiffard ou Laëtitia Ferace

Tél : 01 39 62 33 42 [lferace@cordiane.com](mailto:lferace@cordiane.com)

■ Baker Tilly France : Olivia Stamboul - [ostamboul@orfis.fr](mailto:ostamboul@orfis.fr)

76/78 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Tél : 01 42 89 44 43 [www.bakertillyfrance.com](http://www.bakertillyfrance.com)

**Baker Tilly France en quelques chiffres :**

- un réseau fédéraliste de 31 cabinets indépendants implantés sur le territoire français, dans les départements d'Outre-Mer et dans certains pays d'Afrique francophone
- date de création : 1974
- 112 associés et plus de 1160 collaborateurs
- un siège permanent basé à Paris
- chiffre d'affaires : 84 millions d'euros (2007)

**Baker Tilly France est membre de Baker Tilly International :**

- un réseau de 145 cabinets et 509 bureaux implanté dans 110 pays
- date de création : 1989
- placé au 8<sup>ème</sup> rang des réseaux au niveau mondial
- 25 000 associés et collaborateurs
- un siège basé à Londres avec une équipe de permanents
- chiffre d'affaires : 2,95 milliards de dollars US (2007)